

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

ERNST & YOUNG et Autres

Teréga, SAS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
B.P. 97606
31076 Toulouse Cedex 3

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris–La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Teréga, SAS**Exercice clos le 31 décembre 2019****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Associé Unique de la société Teréga, SAS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Teréga, SAS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 23 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

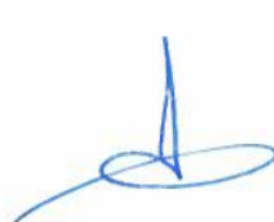
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Toulouse et Paris-La Défense, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Exco Fiduciaire du Sud-Ouest
Sandrine Bourget

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe Diu **Romain Lancner**



ANNEXE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

1 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	5.10.1	499 479	456 872
Autres produits	5.10.2	2 491	4 007
Achats consommés	5.10.3	(61 518)	(39 473)
Charges de personnel	5.10.3	(61 693)	(62 195)
Charges externes	5.10.3	(58 214)	(59 073)
Impôts et taxes		(19 039)	(14 844)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.9.2 - 5.9.3	(102 839)	(131 645)
Autres produits et charges opérationnels courants		(3 518)	(3 008)
Résultat opérationnel courant		195 148	150 640
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.6	(3 562)	10
Résultat opérationnel		191 586	150 650
Coût de l'endettement financier net	5.10.4	(37 031)	(36 856)
Autres produits et charges financiers	5.10.4	(15 200)	1 270
Résultat avant impôt		139 355	115 065
Impôt sur le résultat	5.10.5	(62 513)	(65 071)
Résultat net de la période		76 841	49 994
Résultat de la période attribuable aux :			
- propriétaires de la société		76 841	49 994
- participation ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action		1,57	1,02
Résultat dilué par action		1,57	1,02

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2019	2018
Résultat net		76 841	49 994
Autres éléments du résultat global :			
Pertes et gains actuariels		(2 462)	973
Impact des impôts différés	5.9.6.1	636	(251)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		(1 826)	722
Total des autres éléments du résultat global		(1 826)	722
Résultat global total		75 015	50 715
Attribuable aux propriétaires de la société		75 015	50 715

2 État de situation financière consolidée

		31/12/2019	31/12/2018
<i>En milliers d'euros</i>			
<i>Notes</i>			
Actifs			
Ecart d'acquisition	5.9.2	420 756	420 756
Autres immobilisations incorporelles	5.9.2	93 730	83 423
Immobilisations corporelles	5.9.3	2 415 399	2 385 990
Autres actifs financiers non courants		379	1 151
Actifs d'impôt différé	5.9.6.1	23	5
Actifs non courants		2 930 286	2 891 325
Stocks	5.9.4	25 223	22 591
Autres actifs financiers courants		119	50
Créances clients	5.9.5	60 099	69 103
Créances d'impôt exigible courantes		5 291	2 961
Autres actifs courants		2 914	17 159
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9.7	38 462	33 680
Actifs courants		132 108	145 544
Total de l'actif		3 062 395	3 036 869
Capitaux propres et passifs			
Capital	5.9.8	489 474	489 474
Primes d'émission	5.9.8	71 053	71 053
Réserves	5.9.8	(118 543)	(114 433)
Obligations Remboursables en Actions	5.9.8	670 000	670 000
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société	1	76 841	49 994
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		1 188 825	1 166 087
Total des capitaux propres		1 188 825	1 166 087
Dettes financières non courantes	5.9.10	1 425 565	1 423 265
Avantages du personnel	5.10.6	31 672	29 116
Passifs d'impôt différé	5.9.6.1	243 129	233 171
Passifs non courants		1 700 366	1 685 552
Dettes financières courantes	5.9.10	74 149	81 832
Provisions courantes	5.9.9	830	2 501
Dettes fournisseurs	5.9.11	61 960	66 942
Passifs d'impôt exigible		-	-
Autres passifs courants	5.9.12	36 264	33 955
Passifs courants		173 203	185 230
Total des capitaux propres et passifs		3 062 395	3 036 869

3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves actuarielles	Obligations remboursables en actions(1)	Autres réserves	Réserves consolidées	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2017	489 474	71 053	8 216	(2 178)	670 000	9 958	(71 532)	1 174 991
Résultat global total de la période								
Résultat			49 994					49 994
Total des autres éléments du résultat global				722				722
Résultat global total de la période	-	-	49 994	722	-	-	-	50 715
Intérêts d'obligations remboursables en action							(35 146)	(35 146)
Dividendes		-	(24 474)					(24 474)
Autres						-		-
Total des contributions et distributions des / aux propriétaires de la société	-	-	(24 474)	-	-	-	(35 146)	(59 619)
Capitaux propres au 31 Décembre 2018	489 474	71 053	33 736	(1 456)	670 000	9 958	(106 678)	1 166 087
<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves actuarielles	Obligations remboursables en actions(1)	Autres réserves	Réserves consolidées	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2018	489 474	71 053	33 736	(1 456)	670 000	9 958	(106 678)	1 166 087
Résultat global total de la période								
Résultat			76 841					76 841
Total des autres éléments du résultat global				(1 826)				(1 826)
Résultat global total de la période	-	-	76 841	(1 826)	-	-	-	75 015
Intérêts d'obligations remboursables en action							(35 146)	(35 146)
Dividendes		-	(17 132)					(17 132)
Autres						-		-
Total des contributions et distributions des / aux propriétaires de la société	-	-	(17 132)	-	-	-	(35 146)	(52 277)
Capitaux propres au 31 Décembre 2019	489 474	71 053	93 446	(3 282)	670 000	9 958	(141 823)	1 188 826

(1) Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Le montant du nominal ainsi que la charge d'intérêts payés (nets d'impôts) sont donc classés en capitaux propres (cf note 5.9.8 Capital et réserves). Les intérêts courus sont comptabilisés en autres dettes.

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31-déc-19	31-déc-18
Résultat net de la période	1	76 841	49 994
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Elimination des produits de dividendes		-	(1 297)
Amortissements et provisions	5.9.2 - 5.9.3	101 099	135 810
Impôt sur le résultat	5.10.5.1	62 513	65 071
Résultat financier	5.10.4	52 231	36 883
Neutralisation des éléments s'analysant comme des flux d'investissement		-	1
Variation du besoin en fonds de roulement		16 283	(5 464)
Impôt payé		(35 813)	(40 439)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		273 156	240 559
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5.9.2 - 5.9.3	(140 732)	(183 489)
Cession d'immobilisations		-	0
Subventions d'investissement reçues		-	14 926
Variation des prêts et autres actifs financiers		704	6
Intérêts reçus		0	2
Dividendes reçus		-	1 297
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		(140 028)	(167 257)
Dividendes versés par la société consolidante		(17 132)	(24 474)
Emissions d'emprunts	5.9.10	246 854	66 577
Remboursements d'emprunts	5.9.10	(244 553)	(15 987)
Intérêts payés		(98 314)	(98 291)
Autres frais financiers payés	5.6	(15 200)	-
Trésorerie nette liée aux activités de financement		(128 345)	(72 175)
Incidence de la variation des taux de change		-	-
Variation de trésorerie		4 783	1 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		33 680	32 552
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.9.7	38 462	33 680

Au 31/12/2019, les intérêts sur ORA ont été reclassés de la ligne « Remboursements d'emprunts » à la ligne « Emissions d'emprunts ».

5 Notes annexes aux états financiers consolidés

5.1 Entité présentant les états financiers

TERÉGA SAS est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est sis à Pau, 40 avenue de l'Europe. Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos au 31 décembre 2019 sont établis aux bornes de la Société et de ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ».

Le groupe TERÉGA, situé à Pau dans les Pyrénées Atlantiques, a pour mission d'offrir et de développer, sur le marché européen un service de transport et de stockage de gaz naturel.

5.2 Historique de la constitution du Groupe TERÉGA et contexte de l'élaboration des comptes consolidés de TERÉGA SAS

Le 30 juillet 2013, l'ensemble des titres de la société TERÉGA SA (ex TIGF SA), détenu jusqu'alors par la société TGEHF (Total Gaz Electricité Holding France), a été cédé à la société TERÉGA SAS (ex TIGF INVESTISSEMENTS), elle-même détenue par la société TERÉGA HOLDING (ex TIGF HOLDING).

5.3 Référentiel comptable

5.3.1 Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019, et présentées en détail sur le site internet de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en).

5.3.2 Normes, interprétations et amendements appliqués

Les normes IFRS ainsi que leurs interprétations et amendements sont présentées dans le tableau ci-après. Elles ont été appliquées par le Groupe dans ses comptes consolidés clos au 31 décembre 2019 :

NORMES IFRS ADOPTEES UE (et amendements afférents)	IMPACT	RENOI NOTES ANNEXES
IAS 1 - Présentation des états financiers	Oui	Notes 1 - 2
IAS 2 - Stocks	Oui	Note 5.5.5
IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie	Oui	Note 4
IAS 8 - Méthodes comptables, estimations, erreurs	Oui	Note 5.5
IAS 10 - Événements postérieurs à la clôture	Oui	Note 5.13
IAS 11 - Contrats de construction	NA	
IAS 12 - Impôt sur le résultat	Oui	Note 5.5.11
IAS 16 - Immobilisations corporelles	Oui	Note 5.5.4
IAS 17 - Contrats de location	NS	Note 5.5.9
IAS 18 - Produits des activités ordinaires	Oui	Note 5.5.8
IAS 19 - Avantages au personnel	Oui	Note 5.5.6
IAS 20 - Subventions publiques	Oui	Note 5.5.4.4
IAS 21 - Variations des cours des monnaies étrangères	NS	Note 5.9.1
IAS 23 - Coûts d'emprunts	Oui	Note 5.5.2.7
IAS 24 - Informations relatives aux parties liées	Oui	Note 5.11
IAS 26 – Comptabilité des régimes de retraite	NA	
IAS 27 - États financiers individuels	NA	
IAS 28 - Participations dans des entreprises associées	NA	
IAS 29 - Économie hyper inflationniste	NA	
IAS 32 - Instruments financiers	Oui	Note 5.5.2.3
IAS 33 - Résultat par action	NA	Société non cotée
IAS 34 - Information financière intermédiaire	NA	
IAS 36 - Dépréciation d'actifs	Oui	Note 5.5.2.8
IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Oui	Note 5.5.7
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	Oui	Note 5.5.3
IAS 39 - Inst.financiers : comptabilisation & évaluation	Oui	Note 5.5.2.3
IAS 40 - Immeubles de placement	NA	
IAS 41 - Agriculture	NA	
IFRS 1 - 1ère adoption des IFRS	Oui	Note 5.3.2
IFRS 2 - Paiements en action	NA	Société non cotée
IFRS 3 - Regroupements d'entreprises	Oui	Note 5.5.2.1
IFRS 4 - Contrats d'assurance	NS	
IFRS 5 - Actifs non courants & activités abandonnées	NA	
IFRS 6 - Prospection & éval. de ressources minérales	NA	
IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir	Oui	Note 5.5.2.3
IFRS 8 - Secteurs opérationnels	NA	Société non cotée
IFRS 9 - Instruments financiers	NS	Note 5.5.2.3
IFRS 10 - États financiers consolidés	Oui	Notes 1 - 2
IFRS 11 - Partenariats	NA	
IFRS 12 - Informations / intérêts détenus / autres entités	NA	
IFRS 13 - Évaluation à la juste valeur	Oui	Note 5.9.10.5
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	NS	Note 5.5.8
IFRS 16 - Contrats de location	NS	Note 5.5.9

5.3.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2019

Le groupe a appliqué les normes suivantes applicables au 1^{er} janvier 2019 :

IFRS 16 – « Contrats de location »

IFRS 16 supprime la distinction entre location simple et location financière d'IAS 17, et requiert de comptabiliser presque tous les contrats de location au bilan :

- un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

L'application d'IFRS 16 n'a pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

IFRIC 23 – « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe, du traitement de l'impôt sur le résultat. L'application d'IFRIC 23 n'aura donc pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

5.3.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliqués par le Groupe.

5.3.3 Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés impose à la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 5.9.10.5 et 5.10.6.3) ;
- la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont présentées dans les notes 5.5.3 & 5.5.4 des principes comptables ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition (hypothèses décrites dans la note 5.5.1.1) ;
- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies (hypothèses décrites dans la note 5.5.6) ;

- la valorisation des instruments financiers (cf. note 5.5.2.3) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (cf. note 5.5.11) ;
- l'estimation des litiges concernant les contrôles fiscaux (cf note 5.6).

5.4 Méthodes de consolidation

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur prise de contrôle ou, pour des raisons de commodité si l'impact n'est pas significatif, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

Les comptes consolidés présentés dans ce document couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Toutes les sociétés du groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

5.4.1 Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité, si et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4.2 Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ne conférant pas le contrôle
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et ses filiales consolidées.

5.4.3 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

5.5 Méthodes, principes comptables et règles d'évaluation

5.5.1 Méthodes et principes comptables retenus à la constitution du groupe

5.5.1.1 Regroupement d'entreprises et allocation de l'écart d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relatives aux filiales adoptant les IFRS après leur société mère, TERÉGA SAS a choisi d'évaluer les regroupements d'entreprise sur la base des valeurs retenues par sa société mère : TERÉGA HOLDING.

Ainsi, l'allocation de l'écart d'acquisition au 30 juillet 2013, conformément aux principes exposés dans la note 5.5.3.4 se décompose comme suit (en M€) :

Coût d'acquisition au 30 juillet 2013	1 596
Capitaux propres acquis au 30 juillet 2013	644
Ecart de première consolidation	952

	Brut	Impôt différé	Net
Actifs revalorisés à la juste valeur	835	(288)	548
- Immobilisations corporelles	797	(274)	522
- Immobilisations incorporelles	39	(13)	25
Décomptabilisation des subventions d'investissements	38	(13)	25
Passif revalorisé à la juste valeur - Emprunt obligataire de 500 M€	(63)	22	(41)
Allocation du prix d'acquisition	810	(279)	531

Ecart d'acquisition	421
----------------------------	------------

En application des principes fixés par IFRS 3, s'agissant d'un regroupement d'entreprise, l'évaluation à la juste valeur de certains actifs corporels et incorporels acquis a généré respectivement une réévaluation de 797 M€ et 39 M€ d'euros (cf paragraphes relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et à l'écart d'acquisition).

L'emprunt obligataire de 500 M€ a été revalorisé à sa juste valeur pour un impact de - 63 M€.

Dès lors, un écart d'acquisition résiduel de 421 M€ a été constaté à hauteur de la différence entre le coût d'acquisition de TERÉGA SA et la juste valeur nette des actifs acquis et passifs retraité dans le cadre de l'acquisition.

5.5.1.2 Comptabilisation de la charge d'impôt

TERÉGA SAS appartient au groupe fiscal dont TERÉGA HOLDING est la société mère d'intégration. La convention d'intégration fiscale entre TERÉGA HOLDING, TERÉGA SAS, TERÉGA NEWCO 1, TERÉGA NEWCO2 et TERÉGA SA prévoit que les résultats fiscaux soient définitivement acquis par la société mère. Ainsi, la charge d'impôt retenue dans les comptes de TERÉGA SAS correspond aux résultats fiscaux de TERÉGA SA, TERÉGA NEWCO 1, TERÉGA NEWCO2 et TERÉGA SAS comme si elles étaient imposées séparément.

La réintégration des charges financières a, par ailleurs, été maintenue au niveau de TERÉGA HOLDING, l'imposition s'effectuant au niveau groupe.

5.5.2 Méthodes comptables et règles d'évaluation

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

5.5.2.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux principes fixés par IFRS 3 par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. L'écart d'acquisition est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.5.2.2 Capitaux propres

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Par ailleurs, les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

5.5.2.3 Instruments financiers

Le 24 Juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme définit une classification et une évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ; une méthodologie de dépréciation fondée sur les « pertes attendues » ainsi qu'une modification des principes de la comptabilité de couverture.

La pratique actuelle de comptabilisation au sein du Groupe TERÉGA est conforme aux dispositions d'IFRS 9, l'application de cette norme n'entraîne donc pas de changement significatif dans les comptes consolidés du groupe.

5.5.2.4 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si le Groupe a juridiquement le droit de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

5.5.2.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs.

5.5.2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.5.2.7 Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise les dettes émises à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.2.8 Dépréciation des actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif, et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable.

5.5.3 Immobilisations incorporelles

5.5.3.1 Autres immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe et qui ont une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Elles comprennent notamment les contrats clients identifiés lors des regroupements d'entreprises et les logiciels.

5.5.3.2 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur un écart d'acquisition ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.3.3 Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée à compter de leur mise en service.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours sont les suivantes :

- Brevets et marques 5 ans
- Logiciels 5 ans
- Frais de développement 5 ans
- Contrats clients 30 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.5.3.4 Dépréciation des Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que des stocks et des actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôts, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écarts d'acquisition affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT).

Dans le cadre des tests de dépréciation, le Groupe TERÉGA est considéré comme une seule Unité Génératrice de Trésorerie, car les deux activités Transport et Stockage bénéficient des synergies et mutualisations mises en

place aux plans décisionnel, managérial, opérationnel, commercial et financier – et sont interdépendantes en termes de flux de trésorerie. Elles répondent par ailleurs aux mêmes contraintes économiques et financières puisque leur niveau d'investissement et de recette est régulé par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.5.4 Immobilisations corporelles

5.5.4.1 Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût tel que défini ci-dessous, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le profit ou perte sur cession d'immobilisations corporelles (correspondant à la différence entre le produit de cession net et la valeur comptable de l'immobilisation) est comptabilisé dans le compte de résultat.

5.5.4.2 Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont activés uniquement quand il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe. Les dépenses liées aux réparations et à la maintenance sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.4.3 Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire dans le compte de résultat, sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant. Les terrains ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Les durées d'utilité pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Canalisations et branchements 50 ans
- Stations de compression 30 ans
- Constructions 25 ans
- Agencements 10 ans
- Matériel et outillage 10 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 5-10 ans
- Mobilier 10 ans
- Gaz coussin 75 ans

Le gaz coussin correspond à une réserve de gaz permanente qui permet notamment le maintien du niveau de pression nécessaire au stockage et de maintenir les vitesses de soutirage demandées par les clients.

Concernant son amortissement : cf note 5.8 portant sur les « informations relatives à la comparabilité des comptes ».

5.5.4.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par les sociétés du Groupe sont enregistrées en diminution de l'actif et sont rapportées au compte de résultat sur une période fonction de la durée de vie des actifs qu'elles ont contribué à financer.

5.5.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat hors transport.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.5.6 Avantages du personnel

Le Groupe accorde à certains salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Régime à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le Groupe comptabilise, au titre des régimes à prestations définies, la totalité des écarts actuariels en capitaux propres.

5.5.6.1 Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont essentiellement constitués des médailles du travail.

5.5.6.2 Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

5.5.7 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Pour les provisions dont l'horizon est supérieur à 12 mois, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.5.8 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, mais aussi aux recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

Le Groupe comptabilise les ventes quand :

- Une relation contractuelle est avérée ;
- La prestation de service est achevée ;
- Le prix est fixe ou déterminable.

La comptabilisation des produits tirés des contrats avec les clients est fondée sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat avec le client ;
- Identification de l'obligation d'exécution, représentée par la promesse contractuelle de transférer des biens et/ou des services à un client ;
- Détermination du prix de transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux obligations d'exécution identifiées sur la base du prix de vente distinct pour chaque bien ou service ;
- L'enregistrement des produits lorsque l'obligation d'exécution correspondante a été remplie, ou au moment du transfert au client du bien ou du service promis. Le transfert sera considéré comme effectué lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services, qui peut avoir lieu dans le temps ou à un moment précis.

En ce qui concerne les activités exercées par le Groupe TERÉGA, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé lorsque le service est fourni. La plus grande partie du chiffre d'affaires de base concerne les activités réglementées, dont les revenus sont régis par le cadre réglementaire établi par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie).

En vertu du principe de neutralité défini par la loi applicable, les transactions sur le marché de l'équilibrage ne génèrent pas de coûts ou de revenus, puisqu'elles ne sont que des lots en transit et sont redistribuées annuellement à la communauté gazière.

La différence (positive ou négative) entre le facturé et le prévisionnel est couvert dans le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

La pratique actuelle de reconnaissance du revenu est pour l'essentiel conforme aux dispositions d'IFRS 15. L'application d'IFRS 15 n'a donc pas de conséquence significative sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans les comptes consolidés du Groupe.

5.5.9 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location simple et ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus du bailleur font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 remplace la ligne des charges de location unique par une charge d'amortissement des actifs loués et une charge d'intérêt sur les passifs liés à la location. Cette norme aligne le traitement des charges de location pour tous les contrats de location.

- IFRS 16 supprime la distinction entre location simple et location financière d'IAS 17, et requiert de comptabiliser presque tous les contrats de location au bilan : un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

L'application d'IFRS 16 n'a pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

5.5.10 Produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts liées aux dettes financières calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers comprennent les revenus des actifs financiers et le résultat de change.

5.5.11 Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Pour l'exercice 2019, le taux d'impôt appliqué par le groupe est de 34.43 %.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Pour la détermination des montants d'impôt exigible et d'impôt différé, le Groupe prend en compte l'impact des positions incertaines d'impôt et les taxes additionnelles et intérêts qui pourraient être dus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Cette norme clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Le Groupe évalue ses incertitudes fiscales en conformité avec les principes d'IFRIC 23, l'application de cette norme n'aura donc pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du groupe.

5.5.12 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de conversion résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

5.6 Faits caractéristiques des périodes présentées

Nouveau cadre tarifaire

L'année 2019 aura été marquée par l'élaboration, avec la CRE, des prochains tarifs ATRT7 et ATS2, qui entreront en vigueur au 1er avril 2020, pour une durée de 4 ans.

En dépit d'une baisse du taux de rémunération de nos actifs (baisse de 100 points de base) ; la CRE soutient le plan de transformation de TERÉGA SA. En effet, la trajectoire d'OPEX retenue par la CRE nous donne les moyens de mener à bien les principales actions de notre plan d'entreprise.

Projet STEP

En 2016, TERÉGA SA et ENAGAS ont initié les études conceptuelles concernant le projet STEP.

En Juillet 2018 et conformément au règlement (UE) n ° 347/2013, TERÉGA SA et ENAGAS ont soumis une demande d'investissement pour le projet STEP aux régulateurs concernés (CRE, CNMC et ERSE).

Le 22 janvier 2019, les régulateurs ont publié leur décision sur la demande d'investissement ne parvenant pas à trouver un accord conjoint.

Le 20 juin 2019, l'ACER a notifié à TERÉGA SA et ENAGAS que le projet STEP n'était pas suffisamment mature pour une décision d'Allocation Transfrontalière des Coûts. Cependant, la conclusion de l'Agence n'excluait pas la possibilité pour les promoteurs de réexaminer la demande d'investissement.

Le 31 octobre 2019, la Commission européenne a publié sa 4ème liste de projets d'intérêt commun sans le projet STEP.

En conséquence, TERÉGA SA a décidé d'arrêter ce projet. Les coûts capitalisés de 5,2 M€ ont été passés en perte et les subventions pour 1,7 M€ versées par la Commission Européenne comptabilisés en produit. L'impact net sur les comptes clos au 31 décembre 2019 s'élève ainsi à 3,5 M€.

Refinancement

Renouvellement de la ligne de crédit RCF

En date du 26 juillet 2019, TERÉGA SA a amendé et mis à jour sa ligne de crédit renouvelable syndiquée, de 250 millions d'euros à taux variable, mis en place le 28 juillet 2015, avec une échéance en juillet 2022. La nouvelle ligne a une durée de 5 ans avec une échéance en juillet 2024, et deux options d'extension de un an, auprès de banques internationales de premier rang. Elle est tirée pour un montant de 65 millions d'euros à fin décembre 2019.

En date du 26 juillet 2019, TERÉGA SAS a ouvert une ligne de crédit renouvelable pour un montant maximum de 50 millions d'euros, avec une échéance en juillet 2024. Cette ligne n'a pas été tirée à fin décembre 2019.

Modification des contrats des obligations

La Société a convoqué en date du 12 septembre 2019 les porteurs de ses obligations, à des assemblées générales le 30 septembre, aux fins d'approuver certaines modifications des modalités des obligations, dont l'objectif principal est de relever les Ratios de lockup, afin d'obtenir une flexibilité financière supplémentaire tout en s'engageant à maintenir une notation à long terme Baa2 par Moody's France SAS.

L'ensemble des modifications sollicitées par TERÉGA SA ont été approuvées par les détenteurs des obligations. Ces modifications sont effectives depuis le 18 octobre 2019.

En conséquence de l'approbation des amendements par les détenteurs des obligations publiques à échéance 2021 et 2025 et les détenteurs des obligations à échéance 2035, une commission de consentement a été octroyée pour 15,2 millions d'euros. Le paiement de cette commission a été effectué en date du 18 octobre 2019. Cette somme est étalée sur les différentes maturités des obligations engendrant un impact sur les comptes clos au 31 décembre 2019 de 563 milliers d'euros.

Contrôles fiscaux

Le 19 décembre 2018, TERÉGA SA a reçu un avis de vérification de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) portant sur les exercices 2016 et 2017.

La proposition de rectification émise par le service vérificateur a été reçue le 15 novembre 2019 et ne fait pas apparaître d'éléments significatifs.

Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE)

Dans le cadre de son activité, la société TERÉGA SA consomme du gaz naturel pour ses besoins propres. Ces consommations peuvent être assujetties à une taxe intérieure de consommation suivant leurs utilisations.

C'est dans cette perspective que la société TERÉGA SA a pris attache le 14 juin 2019 avec la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) afin d'obtenir une position de l'administration des douanes relative à ces consommations de gaz naturel.

Le 19 août 2019, la DGDDI confirme l'assujettissement de TERÉGA SA à la TICPE sur la consommation de gaz à usage de carburant pour l'utilisation des turbocompresseurs.

TERÉGA SA a provisionné dans ses comptes au 31 décembre 2019 une charge à payer de 3 489 471€ couvrant les exercices non prescrits pour lesquelles la société fera une régularisation en 2020.

5.7 Informations relatives au périmètre

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Sociétés	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
TERÉGA SA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TEREGA NEWCO 1	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TEREGA NEWCO 2	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%

5.8 Informations relatives à la comparabilité des comptes

5.8.1 Changement de présentation

Il n'y a pas de changement de présentation des comptes entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018.

5.8.2 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable au 31 décembre 2019.

5.8.3 Changement d'estimation comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable au 31 décembre 2019.

5.9 Notes sur l'état de la situation financière consolidée

5.9.1 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

5.9.2 Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

5.9.2.1 Variations des exercices 2018 et 2019

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2018	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2019
Ecart d'acquisition	420 761	-	-	420 761	-	-	420 761
Frais de développement	-	536	-	536	2 979	-	3 515
Logiciels	81 515	22 290	(5 440)	98 365	22 075	(10 385)	110 055
Clientèle	38 711	-	-	38 711	-	-	38 711
Immobilisations incorporelles en cours	6 249	360	-	6 609	1 696	-	8 304
Valeurs brutes	547 237	23 186	(5 440)	564 982	26 749	(10 385)	581 347

Amortissements et dépréciations (En milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2018	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2019
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(5)	-	-	(5)	-	-	(5)
Amt/Dép. frais développ.	-	(6)	-	(6)	(133)	-	(138)
Amt/Dép. logiciels	(45 605)	(13 632)	5 440	(53 797)	(15 019)	10 385	(58 431)
Amt/Dép. clientèle	(5 706)	(1 290)	-	(6 996)	(1 290)	-	(8 287)
Amortissements et dépréciations	(51 316)	(14 928)	5 440	(60 804)	(16 442)	10 385	(66 861)
Valeur nette comptable	495 921	8 257	-	504 178	10 307	-	514 486

Ecart d'acquisition :

Au 31 décembre 2019, les tests de dépréciation réalisés n'ont pas donné lieu à des ajustements.

Les principaux travaux ont consisté à :

- Déterminer la base d'actif à tester à partir des comptes consolidés au 31 décembre N
- Analyser la cohérence entre les flux de trésorerie retenus pour les tests d'impairment et les actifs testés
- Analyser les écarts entre les trajectoires du Plan Stratégique N et N-1 retenus pour les tests de dépréciation d'actifs et la cohérence des hypothèses retenues dans le Plan Stratégique ;
- Estimer le coût moyen pondéré du capital (« **CMPC** ») applicable aux flux de trésorerie des activités de transmission et de stockage ;
- Estimer la valeur d'entreprise de l'UGT ;
- Réaliser des analyses de sensibilité de la valeur aux principales hypothèses opérationnelles et financières.

Le test de dépréciation est basé sur les paramètres publiés par la CRE dans ses consultations publiques se référant à l'ATS2 et l'ATR7.

La sensibilité du test d'impairment a été testée sur une variation du WACC ainsi que sur une variation de l'indexation de la valeur de la BAR (Base d'Actif Régulée). L'analyse n'a pas identifié de risque significatif sur l'évaluation de la valeur d'entreprise.

Logiciels :

Les mises au rebut concernent les logiciels qui ne sont plus utilisés par la société. La valeur nette comptable de ces mises au rebut étant nulle.

5.9.3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2018	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2019
Terrains	10 212	214		10 426	606	-	11 031
Agencements sur terrains	10 506	220	(1)	10 724	331	-	11 057
Constructions	88 721	4 547	(4 662)	88 607	6 295	-	94 902
Immeubles de placement	-	-		-	-	-	-
Installations tech, matériel & outillage	2 605 261	212 331	(925)	2 816 668	134 465	(534)	2 950 598
Autres immobilisations corporelles	1 291	260	(15)	1 536	301	(83)	1 755
Matériel de bureau	847	277	(105)	1 019	637	(23)	1 633
Matériel de transport	3	1	-	5	-	-	5
Matériel informatique	4 786	1 471	(709)	5 548	843	(444)	5 947
Immobilisations corporelles en cours	134 698	(73 936)		60 762	(27 830)	-	32 932
Avances et acomptes s/immo. corp.	99		(10)	89		(5)	85
Valeurs brutes	2 856 424	145 387	(6 426)	2 995 385	115 647	(1 088)	3 109 944

Amortissements et dépréciations (En milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2018	Dotations	Cession s/Mises au rebut	31/12/2019
Dépréciations des terrains	0	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(4 267)	(968)	-	(5 235)	(954)	-	(6 190)
Amt/Dép. constructions	(16 060)	(4 565)	1 081	(19 544)	(4 590)	-	(24 134)
Amt/Dép. immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(477 671)	(104 405)	925	(581 152)	(79 269)	534	(659 886)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(761)	(75)	15	(821)	(102)	83	(841)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(301)	(96)	105	(292)	(147)	23	(416)
Amt/Dép. Matériel transport	(1)	(0)	-	(1)	(0)	-	(2)
Amt/Dép. Matériel informatique	(2 087)	(970)	709	(2 349)	(1 172)	444	(3 076)
Amt/Dép. Actifs biologiques	0	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	0	-	-	-	-	-	-
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	0	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	(501 148)	(111 080)	2 833	(609 395)	(86 234)	1 084	(694 545)
Valeur nette comptable	2 355 277	34 306	(3 593)	2 385 990	29 413	(5)	2 415 399

5.9.3.1 Immobilisations corporelles par activité

5.9.3.1.1 Transport

En K€ Rubrique	Valeurs nettes 31/12/2018	Variations Valeurs	Variations Amortisseme	Valeurs 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	330 375	10 401	(1 830)	338 946
Ecart d'acquisition	294 529	-	-	294 529
Frais de développement	331	2 588	(86)	2 833
Logiciels	31 857	6 383	(1 744)	36 496
Immobilisations incorporelles en cours	3 658	1 431	-	5 089
Immobilisations corporelles	1 314 141	79 260	(49 301)	1 344 100
Terrains	9 155	638	(316)	9 477
Construction Sol propre	33 316	3 178	(1 685)	34 809
Install générales	14 755	1 854	(1 483)	15 126
Installations Techniques Matériel Outil.	1 212 164	83 797	(45 258)	1 250 703
Matériel transport	3	-	(0)	3
Mat bureau inf mob	3 160	829	(558)	3 430
Immobilisations corporelles en cours	41 510	(11 030)	-	30 479
Avances et acomptes	78	(5)	-	73
Total	1 644 516	89 661	(51 131)	1 683 047

Cette année, la répartition des immobilisations Transport a fait l'objet d'un affinage au 31 décembre 2019, en fonction des données de l'ERP. La reprise des données au 31 décembre 2018 a été modifiée en conséquence.

5.9.3.1.2 Stockage

En K€ Rubrique	Valeurs nettes 31/12/2018	Variations Valeurs	Variations Amortisseme	Valeurs 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	173 803	5 964	(4 227)	175 540
Ecart d'acquisition	126 227	-	-	126 227
Frais de développement	200	391	(47)	544
Logiciels	12 711	5 307	(2 890)	15 128
Clientèle	31 715	-	(1 290)	30 425
Immobilisations incorporelles en cours	2 951	265	-	3 216
Immobilisations corporelles	1 071 849	35 298	(35 850)	1 071 298
Terrains	6 760	299	(638)	6 421
Construction Sol propre	14 918	-	(841)	14 077
Install générales	6 073	1 263	(580)	6 756
Installations Techniques Matériel Outil.	1 023 352	50 133	(33 477)	1 040 008
Install générales	16	(6)	3	13
Matériel transport	-	-	-	-
Mat bureau inf mob	1 465	409	(316)	1 558
Immobilisations corporelles en cours	19 253	(16 800)	-	2 453
Avances et acomptes	12	-	-	12
Total	1 245 653	41 262	(40 077)	1 246 838

Cette année, la répartition des immobilisations Stockage a fait l'objet d'un affinage au 31 décembre 2019, en fonction des données de l'ERP. La reprise des données au 31 décembre 2018 a été modifiée en conséquence.

5.9.4 Stocks

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	27 447	(2 224)	25 223	24 651	(2 061)	22 591
Valeurs brutes	27 447	(2 224)	25 223	24 651	(2 061)	22 591

Les stocks sont composés de stocks de gaz, principalement pour l'autoconsommation, et de stocks de pièces de matériel technique.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.9.5 Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	28 384	25 463
Factures à établir	31 716	43 641
Dép. clients et comptes rattachés	(0)	(0)
Dépréciations	(0)	(0)
Créances clients	60 099	69 103

Les factures à établir rattachées aux postes de créances concernent principalement des recettes de capacité de stockage et de transport de gaz allouées au mois de décembre 2019 et facturées en janvier 2020.

5.9.6 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

5.9.6.1 Variations de l'exercice

La variation des impôts différés au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2018	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres	Reclassements	31/12/2019
Actifs d'impôt différé	5	-	-	-	18	23
Passifs d'impôt différé	(233 171)	(29 031)	636	18 454	(18)	(243 129)
Impôt différé net	(233 166)	(29 031)	636	18 454	-	(243 106)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux écarts actuariels sur engagement de retraites.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

5.9.6.2 Natures d'impôts différés de l'exercice 2019

	31/12/2018	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Autres réserves	Reclas.	31/12/2019
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	2 026	(428)	-	-	-	1 598
- Impôt sur autres retraitements de consolidation (annulation étalement de plus)	(0)	-	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur déficits fiscaux	(0)	-	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(184 593)	(3 571)	-	-	-	(188 164)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	39 942	-	-	-	-	39 942
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(103 403)	(8 641)	-	-	-	(112 044)
- Impôt différé sur engagement sociaux	6 707	302	636	-	-	7 645
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(184)	(4)	-	-	-	(188)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière (juste valeur et TIE)	6 340	(16 688)	-	18 454	-	8 106
- Impôt différé sur revalorisation des instruments de couverture de flux de	0	-	-	-	-	0
Impôt différé net	(233 165)	(29 031)	636	18 454	-	(243 106)
- dont Actifs d'impôt différé	5	-	-	-	18	23
- dont Passifs d'impôt différé	(233 171)	(29 031)	636	18 454	(18)	(243 129)
Impôt différé net	(233 165)	(29 031)	636	18 454	-	(243 106)

5.9.6.3 Variations et natures d'impôts différés de l'exercice précédent

Les variations de l'exercice précédent sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2017	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres	Reclassements	31/12/2018
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	(4 358)	5
Passifs d'impôt différé	(228 986)	(26 746)	(251)	18 454	4 358	(233 171)
Impôt différé net	(228 986)	(26 746)	(251)	18 454	-	(233 166)

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

	31/12/2017	Résultat de la période	Actifs en juste valeur par résultat	Autres réserves	Reclassements	31/12/2018
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	2 523	(496)	-	-	-	2 026
- Impôt sur autres retraitements de consolidation (annulation étalement de plus value)	(0)	-	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur déficits fiscaux	(0)	-	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles	(189 515)	4 922	-	-	-	(184 593)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	39 942	-	-	-	-	39 942
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(92 155)	(11 247)	-	-	-	(103 403)
- Impôt différé sur engagement sociaux	5 502	1 456	(251)	-	-	6 707
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(178)	(6)	-	-	-	(184)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière (juste valeur et TIE)	9 259	(21 374)	-	18 454	-	6 339
- Impôt différé sur revalorisation des instruments de couverture de flux de trésorerie	0	-	-	-	-	0
Impôt différé net	(224 623)	(26 746)	(251)	18 454	-	(233 165)
- dont Actifs d'impôt différé	4 363	-	-	-	(4 358)	5
- dont Passifs d'impôt différé	(228 986)	(26 746)	(251)	18 454	4 358	(233 166)
Impôt différé net	(224 623)	(26 746)	(251)	18 454	-	(233 165)

5.9.6.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Conformément à la description faite dans la note 5.5.1.2, les déficits fiscaux des entités du groupe ne sont pas restitués aux entités qui les ont générées. Chaque société juridique est considérée comme une entité fiscale indépendante, le périmètre d'intégration fiscal étant placé au-dessus de TERÉGA SAS.

Ainsi, les actifs d'impôts différés, correspondant aux déficits utilisés par l'intégration fiscale et non comptabilisés car non disponibles dans les comptes consolidés s'élèvent à 18 685 K€ au 31 décembre 2019 et étaient de 23 070 K€ au 31 décembre 2018.

5.9.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
VMP - Equivalents de trésorerie	-	17 021
Disponibilités	38 462	16 658
Total trésorerie nette	38 462	33 680

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.9.8 Capital et réserves

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 489 474 K€ composé de 48 947 355 actions d'un nominal de 10 euros.

Le Groupe a mis en place des financements externes ainsi qu'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'une valeur nominale de 790 000 K€ de maturité 30 ans à l'origine. Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 39. La charge d'intérêts sur les ORA (nets d'impôts) est classée en capitaux propres.

Le 26 février 2015 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 120 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 670 000 K€.

La valeur nominale reste inchangée au 31 décembre 2019.

5.9.9 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2019
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Provisions non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	660	19	(170)	509	-	-	509
Provisions pour restructurations - courant	-	1 539	-	1 539	-	(1 539)	-
Autres provisions pour charges - courant	453	-	-	453	-	(132)	321
Provisions courantes	1 113	1 558	(170)	2 501	-	(1 671)	830
Total provisions	1 113	1 558	(170)	2 501	-	(1 671)	830

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.9.10 Dettes financières

5.9.10.1 Variations de l'exercice 2019

La variation des dettes financières au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Emprunts obligataires - non courant	1 421 778	(2 764)	-	1 419 013
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	53 600	(53 600)	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	1 487	5 618	(553)	6 552
Total non-courant	1 423 265	56 454	(54 153)	1 425 565
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	65 000	244 000	(244 000)	65 000
Intérêts courus sur emprunts - courant	16 832	44 034	(51 717)	9 149
Total courant	81 832	288 034	(295 717)	74 149
Total dettes financières	1 505 097	344 487	(349 870)	1 499 714

En milliers d'euros	31/12/2019					
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 419 013	-	524 390	-	-	894 624
Emprunts auprès établis. de crédit	65 000	65 000	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	6 552	-	6 552	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	9 149	9 149	-	-	-	-
Total dettes financières	1 499 714	74 149	530 942	-	-	894 624

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 419 013 K€, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 500 000 K€, à échéance 2021, taux fixe de 4,339%
 - Emprunt obligataire public pour 550 000 K€, à échéance 2025, taux fixe de 2,200%
 - Emprunt obligataire privé pour 350 000 K€, à échéance 2035, taux fixe de 2,998%
- D'emprunt réserve RCF d'une capacité de tirage de 250 000 K€. La RCF a fait l'objet d'un tirage de 65 000 K€ en décembre 2019 qui a vocation à être remboursé à moins d'un an.
- D'intérêts courus sur emprunts pour 9 149 K€
- D'autres emprunts et dettes assimilés non courant pour 6 552 K€ (principalement les garanties clients équivalent à des dépôts et cautionnements reçus)

Le groupe respecte ses engagements contractuels de ratios bancaires.

5.9.10.2 Variations de l'exercice 2018

En milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Emprunts obligataires - non courant	1 429 818	-	(8 040)	1 421 778
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	53 600	(53 600)	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	897	1 577	(987)	1 487
Total non-courant	1 430 715	55 177	(62 628)	1 423 265
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	15 000	65 000	(15 000)	65 000
Intérêts courus sur emprunts - courant	16 627	44 250	(44 045)	16 832
Total courant	31 627	109 250	(59 045)	81 832
Total dettes financières	1 462 342	164 427	(121 673)	1 505 097

En milliers d'euros	Total	N+1	31/12/2018 N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 421 778	-	-	525 377	-	896 401
Emprunts auprès établis. de crédit	65 000	65 000	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	1 487	-	1 487	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	16 832	16 832	-	-	-	-
Total dettes financières	1 505 097	81 832	1 487	525 377	-	896 401

5.9.10.3 Endettement financier net

Endettement financier net En milliers d'euros	31/12/2017	Variation de la période	31/12/2018	Variation de la période	31/12/2019
Trésorerie brute	32 552	1 127	33 680	4 783	38 462
Solde débiteurs et concours bancaires courants	-	-	-	-	-
Trésorerie nette	32 552	1 127	33 680	4 783	38 462
Endettement financier brut	1 462 342	42 754	1 505 097	(5 382)	1 499 714
Endettement financier net	1 429 790	41 627	1 471 417	(10 165)	1 461 252

5.9.10.4 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de marché

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré au niveau du Groupe. Il représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles.

Le risque de crédit et de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que les expositions de crédit aux clients, y compris les créances impayées.

L'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie à la date de clôture est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2019					
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Créances clients	60 099	60 099	-	-	-	-
Créances d'impôt exigible courantes	5 291	5 291	-	-	-	-
Créances sociales	168	168	-	-	-	-
Créances fiscales	1 765	1 765	-	-	-	-
Autres créances	106	106	-	-	-	-
Total créances	67 429	67 429	-	-	-	-

Compte tenu de la typologie des clients, qui sont des acteurs européens gaziers significatifs et du nombre relativement peu élevé de clients expéditeurs (58 au 31 décembre 2019), le Groupe considère qu'il n'est exposé qu'à un risque de crédit marginal.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels sont essentiellement constitués des frais financiers relatifs aux paiements des intérêts et remboursements du capital.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. La performance financière du Groupe n'est pas matériellement influencée par les fluctuations des taux de change puisqu'une partie significative de l'activité se déroule au sein de la zone euro et les coûts et les revenus sont généralement libellés dans la même devise.

Le Groupe était exposé aux variations des taux d'intérêt du marché par des emprunts bancaires à taux variable. Suite au refinancement réalisé le 5 août 2015, le Groupe ne possède plus d'emprunt bancaire à taux variable.

5.9.10.5 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

➤ Trésorerie, prêts et créances

Le groupe estime que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des autres créances, des dettes fournisseurs, des autres dettes et des divers dépôts et cautionnements reflète la valeur de marché compte tenu du fort degré de liquidité de ces postes et leur échéance à moins d'un an.

➤ Actifs à la juste valeur

Les VMP sont comptabilisées à leur prix d'acquisition qui reflète leur juste valeur (les montants sont non significatifs).

➤ Instruments dérivés et de couverture

Le groupe ne détient ni instrument dérivé de trading ni d'instrument dérivé de juste valeur.

Le groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

➤ Passifs financiers au coût amorti

Concernant les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable reflète la valeur de marché en raison de leur fort de degré de liquidité.

La valeur de marché des dettes financières à long terme et à court terme est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie décaissés futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par le Groupe en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

➤ Bilan des instruments financiers

Les valeurs de marché des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées selon la hiérarchie ci-dessous telle que définie par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

5.9.11 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	6 624	7 965
Factures non parvenues	55 336	58 977
Dettes fournisseurs	61 960	66 942

Le montant des factures non parvenues en fin d'année correspond au cycle normal de réception des travaux dans le cadre des opérations conduites par le Groupe.

5.9.12 Autres passifs courants

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes sociales - courant	22 381	21 785
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	11 472	9 730
Autres dettes - courant	2 410	2 376
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	-	63
Autres passifs courants	36 264	33 955

La hausse des dettes fiscales est due à la provision de la TICPE (cf note 5.6).

5.9.13 Autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	-	13 624
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	875	1 485
Créances sur personnel & org. sociaux	168	85
Créances fiscales - hors IS - courant	1 765	1 883
Autres créances - courant	45	6
Charges constatées d'avance	61	75
Valeurs brutes	2 914	17 159

L'acompte comptabilisé en fin d'année 2018 suite à l'achat de gaz coussin pour 13 624 K€ a été soldé sur l'exercice 2019.

5.10 Informations relatives aux postes de l'état du résultat global consolidé

5.10.1 Produits

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Production vendue de services	476 549	436 438
Ventes de marchandises	22 930	20 344
Autres refacturations avec marge	-	89
Chiffre d'affaires	499 479	456 872

La production vendue de services correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019	%	Exercice 2018	%
Transport	338 256	68%	303 353	66%
Stockage	161 223	32%	153 519	34%
Chiffre d'affaires	499 479		456 872	

Le chiffre d'affaires se fait intégralement en France.

5.10.2 Autres produits

Les éléments les plus significatifs sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Subventions d'exploitation	-	16
Autres produits	2 288	3 741
Transferts de charges d'exploitation	203	249
Autres produits	2 491	4 007

Les autres produits proviennent essentiellement de refacturations de convention de travaux lors des déviations de canalisations.

5.10.3 Achats et charges

5.10.3.1 Achats de matières, fournitures et marchandises

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(25 446)	(21 500)
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	2 795	1 565
Achat d'études	-	(100)
Autres achats	(12)	1
Achats non stockés de matières et fournitures	(38 855)	(19 438)
Achats consommés	(61 518)	(39 473)

La hausse des achats non stockés correspond à la mise en place fin 2018 de la TRF (Trading Region France). Dorénavant, il n'existe qu'un PEG (Point d'Echange de Gaz) commun. Son mécanisme nécessite un reversement à GRT GAZ au titre de son revenu au point PIRINEOS. Ce reversement est de 16 489 K€ en 2019.

5.10.3.2 Charges de personnel

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Rémunérations du personnel	(34 533)	(31 425)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(17 441)	(16 280)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(6 026)	(5 658)
Participation des salariés	(3 600)	(4 000)
Dot./Prov. engagements de retraite	(1 286)	(5 711)
Rep./Prov. engagements de retraite	1 192	879
<i>Reprise / (Dotation) nettes sur engagements de retraite</i>	(94)	(4 832)
Charges de personnel	(61 693)	(62 195)

La variation des charges de personnel de 508 K€ entre les exercices 2018 et 2019 s'explique par une augmentation de l'effectif (+ 31) compensée par une baisse du taux d'actualisation dans les hypothèses actuarielles selon la norme IAS 19 (cf note 5.10.6.3).

5.10.3.3 Charges externes

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Sous-traitance générale	(19 135)	(21 444)
Locations et charges locatives	(1 819)	(1 813)
Entretiens et réparations	(19 500)	(22 463)
Primes d'assurance	(697)	(648)
Divers	(1 854)	(1 633)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 175)	(1 213)
Publicités	(2 029)	(2 499)
Transports	(181)	(127)
Déplacements, missions	(3 216)	(3 197)
Frais postaux	(2 772)	(2 611)
Services bancaires	(3 194)	(171)
Autres charges externes	(1 641)	(1 255)
Charges externes	(58 214)	(59 073)

5.10.4 Produits financiers et charges financières

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Intérêts emprunts bancaires	(10 952)	(10 884)
Intérêts emprunt obligataire	(26 080)	(26 111)
Coût de l'endettement financier net	(37 031)	(36 856)
Dividendes	-	1 297
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	-	2
Pertes de change	-	(29)
Autres charges financières	(15 200)	-
Autres produits et charges financiers	(15 200)	1 270
Résultat financier	(52 231)	(35 586)

Les intérêts des emprunts sont relatifs aux financements externes mentionnés dans le paragraphe « dettes financières ».

5.10.5 Impôts

5.10.5.1 Impôts comptabilisés dans le résultat

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(33 483)	(38 325)
Impôts différés	(29 031)	(26 746)
Impôt sur le résultat	(62 513)	(65 071)

Conformément à la description faite dans la note 5.9.6.4, les actifs d'impôt relatifs aux déficits apportés à l'intégration fiscale « TERÉGA HOLDING » ne sont pas comptabilisés dans les présents comptes consolidés.

En prenant en compte cet actif, la charge d'impôt serait la suivante :

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(33 483)	(38 325)
Impôts différés	(10 345)	(3 676)
Impôt sur le résultat	(43 828)	(42 001)

5.10.5.2 Rapprochement entre l'impôt effectif et l'impôt théorique

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Taux d'imposition	34,43%	34,43%
Résultat de la période attribuable aux : - propriétaires de la société	76 841	49 994
Résultat consolidé après impôt des sociétés intégrées	76 841	49 994
Impôt exigible	(33 483)	(38 325)
Impôt différé	(29 031)	(26 746)
Impôt sur le résultat	(62 513)	(65 071)
Résultat consolidé avant impôt des sociétés intégrées	139 355	115 065
Impôt théorique (au taux d'imposition de la société consolidante)	(47 980)	(39 621)
Différences de taux d'imposition	3 583	861
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	(197)	274
Déficits fiscaux non activés	-	(18 734)
Intérêts non déductibles	(4 346)	(8 557)
QP frais & charges dividendes et retenues à la source	-	(22)
Redressement fiscaux et régul IS	(14 316)	25
Crédits d'impôt	741	703
Impôt effectif	(62 513)	(65 071)

5.10.6 Avantages du personnel

5.10.6.1 Variation de l'obligation nette

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Obligation nette à l'ouverture	29 116	25 257
Coûts des services rendus à la période	1 719	6 602
Charges d'intérêts	442	276
Pertes et gains actuariels CET et MDT	41	(68)
Pertes et gains actuariels	2 462	(973)
Prestations versée par l'employeur	(2 108)	(1 978)
Avantages du personnel	31 672	29 116

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,
- Droit de cessation anticipé d'activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,

- Médailles du travail : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan épargne choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Malakoff : régime de prévoyance,
- CET (Compte Epargne Temps) : le but est de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

5.10.6.2 Charge nette comptabilisée en résultat

En milliers d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Coûts des services rendus de la période	(1 719)	(8 372)
Charges d'intérêts	(442)	(552)
Ecart actuariels CET	(41)	136
Coûts des services rendus à la période et charges d'intérêts	(2 202)	(8 788)
Utilisation de l'année	2 108	3 956
Charge comptabilisée en résultat	(94)	(4 832)

5.10.6.3 Hypothèses actuarielles

L'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS 19 a été faite par un actuair indépendant.

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation à la date de clôture		
Gratifications	0,75%	1,50%
Autres régimes		
Taux de rendement attendu sur les actifs du régime	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00%	3,00%
Taux de charges patronales		
Gratifications	40,00%	40,00%
Autres régimes	52,00%	55,00%
Taux de turnover	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans
Age de départ en retraite	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans
Table de survie	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05

5.10.7 Effectifs

	31/12/2019	31/12/2018
Effectif ventilé par catégorie		
- Cadres	279	261
- OETAM	384	360
Total effectif	663	621
Effectif moyen employé pendant l'exercice		
- Cadres	275,58	254,59
- OETAM	370,83	361,08
Total effectif moyen	646,41	615,67

5.11 Parties liées

Les parties liées sont principalement l'associé unique, TERÉGA Holding SAS et la Direction du Groupe.

La rémunération des dirigeants n'est pas présentée dans les annexes aux comptes consolidés car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.12 Engagements hors bilan

5.12.1 Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2019.

5.12.2 Engagements reçus

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Nature</i>	Valorisation au 31/12/2019	Valorisation au 31/12/2018
Cautions bancaires clients	Teréga SA	64 120	49 216
Cautions bancaires fournisseurs	Teréga SA	12 159	27 998
Total engagements		76 279	77 213

5.13 Évènements postérieurs à la clôture des périodes présentés

Emission d'un emprunt obligataire

TERÉGA S.A.S., a lancé le 20 février 2020 l'émission d'un emprunt obligataire à taux fixe d'une durée de huit ans sur le marché européen cotée sur Euronext Paris, pour un montant nominal de 400 millions d'euros. Les obligations portent intérêt au taux fixe annuel de 0,625 % et viendront à échéance le 27 février 2028.

Enquête de la commission européenne

La Commission européenne, par une notification reçue par les autorités françaises le 2 mars 2020, a ouvert une enquête d'aide d'Etat sur le mécanisme de régulation des activités de stockage de gaz naturel en France. A ce stade, TERÉGA n'a pas de visibilité sur la durée ou les impacts potentiels de cette enquête sur le modèle économique de l'activité de stockage en France.

COVID 19

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact limité sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.